



Complément Restitution des manuels scolaires

publié le 22/06/2022

Madame, Monsieur,

Avec les manuels scolaires votre enfant doit rapporter tous les livres empruntés au CDI.

Merci par avance.

Bien cordialement



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.